



Séance du 10/07/2020

Présents : M. BRIZARD Philippe, Adjoint, Mme ADAM Marie-France, Mme ANIZON Marie-Cécile, Mme CHEVALIER Annick, M. DALIGAULT Etienne, M. DENIS Bernard, M. FALIGUERHO Hugues, M. FERRE Alain, M. LE BOULAIRE Stéphane, M. NICOLAS-LE BERRE Erwan, Mme PERCHER Christine, Mme TEILLARD Stéphanie

Excusés ayant donné procuration : M. BOURASSEAU Eric à M. BRIZARD Philippe, Mme GUEGAN Julie à M. LE BOULAIRE Stéphane

Excusés : Mme BLANDIN Pauline, Mme DRENIAUD Stéphanie, M. GAUCHER Cyril, M. GUILLET Stéphane, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, Mme MARCHAND Morgane, Mme MOUZAN Régine, Mme SAULNIER Elise

A été nommée secrétaire : Mme ANIZON Marie-Cécile

SOMMAIRE

- Désignation du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs

Désignation du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTA2015957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. Philippe BRIZARD, 1^{er} adjoint, indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :
M. Alain FERRÉ, Mme Annick CHEVALIER, M. Étienne DALIGAULT et M. Hugues FALIGUERHO.
La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition de l'unique liste déposée :

La liste de M. Éric BOURASSEAU est composée par Mme Stéphanie TEILLARD, M. Philippe BRIZARD, Mme Marie-Cécile ANIZON, M. Joël HAMON, Mme Marie-France ADAM, M. Alain FERRÉ, Mme Christine PERCHER, M. Stéphane LE BOULAIRE, Mme Annick CHEVALIER, M. Erwan NICOLAS-LE BERRE.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

c) Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14

1^{ère} répartition :

Ont obtenu :

- liste de M. Éric BOURASSEAU : 14 voix

Le quotient applicable est : $14/7 = 2$

La liste A obtient : $14 : 2 = 7$, soit 7 sièges

M. Philippe BRIZARD, 1^{er} adjoint, proclame les résultats définitifs :

Liste de M. Éric BOURASSEAU : 7 sièges

d) Élection des délégués suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14

1^{ère} répartition :

Ont obtenu :

- liste de M. Éric BOURASSEAU : 14 voix

Le quotient applicable est : $14/4 = 3.5$

La liste A obtient : $14 : 3.5 = 4$, soit 4 sièges

M. Philippe BRIZARD, 1^{er} adjoint, proclame les résultats définitifs :

Liste de M. Éric BOURASSEAU : 4 sièges.

A l'unanimité (pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0)